

# LE STATIONNEMENT A VILLENEUVE-LOUBET

Le stationnement sur la Commune est gratuit, excepté en juillet et août dans le Quartier des Navigateurs.

Attention : il existe plusieurs zones où le stationnement est réglementé et limité dans sa durée, ce sont les zones bleues.

## LES ZONES PAYANTES

Dans le quartier des Navigateurs, le stationnement est payant en juillet et août.

- Le Boulevard Eric Tabarly
- Les Avenues Jacques-Yves Cousteau, Anita Conti, Jacques Cartier
- le parking de la Figlière

Le stationnement est payant à partir de la 1ère heure au tarif de 0,70€/heure.

Le paiement se fait aux parcmètres en monnaie ou au moyen des cartes de stationnement en vente à l'Office de Tourisme, 16, av. de la Mer : cartes 15 € / 25 €.



## LES ZONES BLEUES

Les zones bleues sont matérialisées au sol par des pointillés de couleur bleue. Chaque zone bleue est annoncée par un panneau spécifique indiquant les horaires pendant lesquels le stationnement est réglementé. Dans ces zones, le stationnement est gratuit pendant la durée indiquée sur le panneau (généralement 2 heures) avec l'utilisation d'un disque de stationnement.

Les disques de stationnement sont en vente dans le commerce.

Il est également possible de les acheter (1,50 €) à l'Office de Tourisme, 16, avenue de la Mer ou au Point Info du village.

On trouve notamment les zones bleues (liste non exhaustive)

- sur la Croisette Jean Marchand à Marina Baie des Anges ( 9h à 21h tous les jours)
- dans le quartier du bord de mer : Av. de la Mer, Av. de Provence, Bd de la Plage...
- au village, place de l'Hôtel de Ville et place Carnot (9h à 19h)
- au village, avenue de la Liberté devant les commerces (20 minutes maximum)
- au village, avenue des Ferrayonnes, devant les commerces et La Poste